

# Des ménages précarisés par des conditions de vie dégradées

Les ménages à bas revenus connaissent des conditions de vie dégradées : des difficultés dans la vie quotidienne et la privation de certains éléments d'un bien-être matériel. Plus largement, les difficultés de logement, de santé, d'accès aux soins, de surendettement récurrent rendent la vie de ces ménages toujours plus précaire.

Anne-Lise Duplessy et Marc Joubert, Insee  
Leila Belaouchet, DRDJSCS - Mostra

## Logement : une situation peu tendue

Poste majeur dans le budget des ménages, le logement permet d'apprécier une facette des conditions de vie. En 2012, Poitou-Charentes compte 1 018 552 logements. Tous les indicateurs témoignent d'un marché du logement peu tendu dans la région (*figure 1*). Le taux de vacance (8,3 %) est supérieur à la moyenne de France de province (7,7 %). Seule la Charente-Maritime possède moins de logements vacants (6,9 %), du fait de la faible vacance dans les communes littorales. La part du logement social (HLM) est faible dans la région : 8,8 % contre 12,9 % en moyenne en France de province. Même en Vienne, où les résidences principales HLM sont les plus nombreuses, cette part reste inférieure à la moyenne (11,3 %). Enfin, la part de résidences principales sur-occupées est inférieure de 2 points au niveau France de province (7,2 %). Cette part est très faible en Charente et dans les Deux-Sèvres.

En lien direct avec ce marché peu tendu, 2 359 décisions d'expulsion locatives ont été prononcées en 2013, en Poitou-Charentes (*figure 2*). La région avec 9 expulsions pour 1 000 ménages locataires est moins concernée que le de France de province (10 ‰). La Charente compte 11,4 expulsions pour 1 000 ménages. En Poitou-Charentes, l'enjeu du DALO (droit d'accès au logement) est réduit : avec seulement 206 recours déposés en 2014, la région reste la moins concernée après le Limousin (77 recours).

### 1 Caractéristiques des logements

|                           | Part de logements vacants | Part de résidences principales HLM | Part de résidences principales sur-occupées |
|---------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------|
| Charente                  | 9,9                       | 8,9                                | 3,6                                         |
| Charente-Maritime         | 6,9                       | 7,3                                | 5,6                                         |
| Deux-Sèvres               | 8,1                       | 8,6                                | 3,2                                         |
| Vienne                    | 9,4                       | 11,3                               | 7,8                                         |
| <b>Poitou-Charentes</b>   | <b>8,3</b>                | <b>8,8</b>                         | <b>5,2</b>                                  |
| <b>France de Province</b> | <b>7,7</b>                | <b>12,9</b>                        | <b>7,2</b>                                  |

Source : Insee, recensement de la population 2012

### 2 Décisions d'expulsions locatives en 2013

|                           | Décisions d'expulsions locatives | Décisions d'expulsions locatives pour 1000 ménages locataires |
|---------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Charente                  | 557                              | 11,4                                                          |
| Charente-Maritime         | 828                              | 8,9                                                           |
| Deux-Sèvres               | 443                              | 9,1                                                           |
| Vienne                    | 531                              | 7,3                                                           |
| <b>Poitou-Charentes</b>   | <b>2 359</b>                     | <b>9,0</b>                                                    |
| <b>France de Province</b> | <b>88 295</b>                    | <b>10,5</b>                                                   |

Source : Ministère de la justice/SG/SDSE, Répertoire général civil 2013 ; Insee, recensement de la population 2012

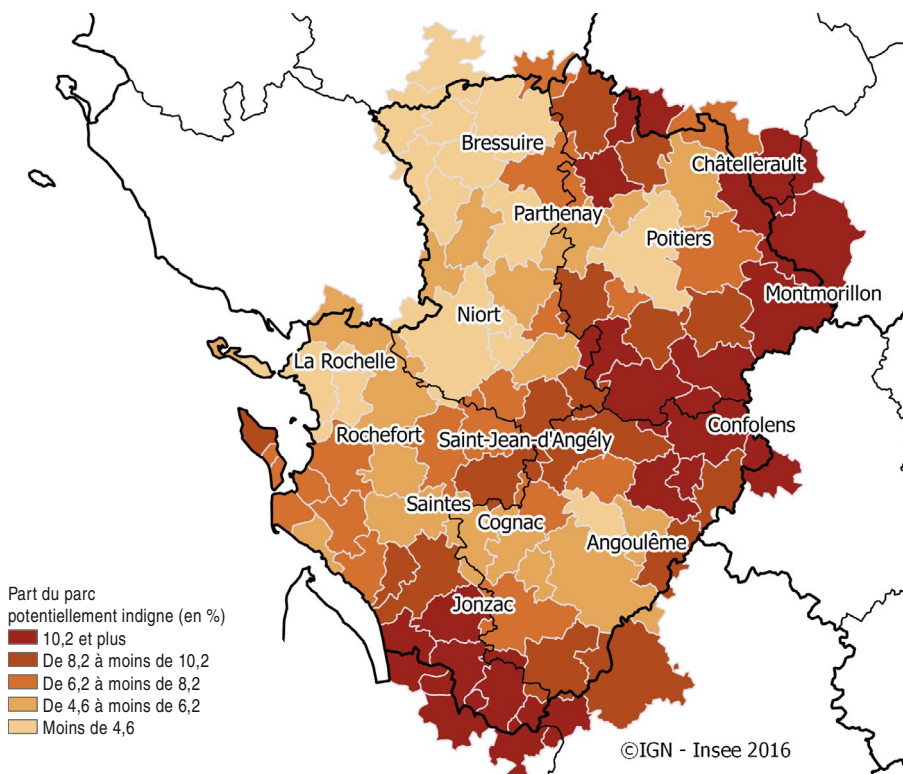
### Un risque d'occuper un logement indigne plus élevé pour les locataires

En Poitou-Charentes, en 2013, 42 364 logements - soit 5,7 % du parc privé de résidences principales - sont estimés comme potentiellement indignes à partir du classement cadastral des logements et du niveau de revenu des occupants. Les territoires où ce risque représente plus de 10 % des logements sont le Sud de la Charente-Maritime, le Nord de la Charente, ainsi que le Sud de la Vienne (figure 3). Cependant, c'est dans les bassins de vie de grands pôles urbains (Poitiers, La Rochelle, Angoulême...) que ces logements sont les plus nombreux. Dans le bassin de vie d'Angoulême, Angoulême même concentre une part de logements potentiellement indignes particulièrement importante.

En Poitou-Charentes, ces logements sont autant occupés par des propriétaires que par des locataires. En revanche, le risque d'occuper un tel logement est plus élevé pour les locataires : 10,4 % des logements occupés par des locataires privés sont potentiellement indignes, contre 3,7 % des logements occupés par leurs propriétaires.

L'absence du confort sanitaire que représente l'absence de douche ou de baignoire dans le logement concerne 0,6 % des résidences principales de Poitou-Charentes, proche de la moyenne de France de province (0,6 %). Avec 0,7 % des résidences concernées, la Charente est le département le plus touché. Dans les bassins de vie de Chasseneuil-sur-Bonnieure, Montendre, Montguyon, Airvaut et Chef-Boutonne, ce taux monte jusqu'à 1,5 % voire plus de 2 % des logements.

### 3 Logements potentiellement indignes par bassin de vie



Note de lecture : Les bassins de vie ayant au moins une commune en Poitou-Charentes ont été mis en avant.  
Source : Filocom2013, MEDDE d'après DGFIP

## Des situations de précarité énergétique

Parmi les éléments de confort du logement, le chauffage et l'isolation forment un ensemble à part, objet de politiques publiques. Les programmes de rénovation énergétique sont déployés en lien avec les risques de précarité des publics cibles : 113 000 ménages picot-charentais consacrent plus de 10 % de leurs revenus à se chauffer et à produire l'eau chaude de leur logement. Ces ménages représentent près de 15 % de l'ensemble des ménages et 9 % de la population (*figure 5*). Cette situation se traduit par une proportion importante de dettes pour impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement, en particulier dans les Deux-Sèvres. Dans ce département plus de la moitié des dossiers de surendettement comportent des dettes pour impayés d'énergie, soit 12 points de plus qu'en moyenne en France de province (*figure 6*).

### 5 Ménages en situation de précarité énergétique

|                         | Nombre de ménages | Part (en %) | Nombre de personnes | Part (en %) |
|-------------------------|-------------------|-------------|---------------------|-------------|
| Charente                | 24 000            | 15          | 33 500              | 10          |
| Charente-Maritime       | 34 000            | 12          | 47 500              | 8           |
| Deux-Sèvres             | 23 000            | 15          | 32 500              | 9           |
| Vienne                  | 32 000            | 17          | 43 500              | 11          |
| <b>Poitou-Charentes</b> | <b>113 000</b>    | <b>15</b>   | <b>157 000</b>      | <b>9</b>    |

Note de lecture : En Poitou-Charentes, 113 000 ménages, soit 157 000 personnes dépensent plus de 10 % de leur revenu disponible pour la facture énergétique de leur logement.

Source : Insee- Arec Poitou-Charentes

### 6 Dettes relatives à des impayés d'énergie dans les dossiers de surendettement (2015)

|                              | Nombre de dossiers de surendettement avec impayés d'énergie | Part des dossiers <sup>1</sup> parmi l'ensemble des dossiers de surendettement | Part des dettes liées à des impayés d'énergie dans l'ensemble des dettes |
|------------------------------|-------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|
| Charente                     | 428                                                         | 37,8                                                                           | 1,0                                                                      |
| Charente-Maritime            | 804                                                         | 36,9                                                                           | 0,9                                                                      |
| Deux-Sèvres                  | 590                                                         | 51,6                                                                           | 1,7                                                                      |
| Vienne                       | 690                                                         | 44,7                                                                           | 1,0                                                                      |
| <b>Poitou-Charentes</b>      | <b>2 512</b>                                                | <b>41,9</b>                                                                    | <b>1,1</b>                                                               |
| <b>France Métropolitaine</b> | <b>77 853</b>                                               | <b>39,4</b>                                                                    | <b>1,1</b>                                                               |

Note de lecture : (1) avec impayés d'énergie.

Source : Banque de France, enquête typologique 2015

## L'hébergement d'urgence en Poitou-Charentes

### Près de 1 000 personnes en centres d'hébergement

En 2015, les structures d'hébergement en région Poitou-Charentes sont localisées principalement dans les zones urbaines. Au 30 juin 2015, l'hébergement généraliste compte 1 295 places (CHU et CHR) dans la région qui se répartissent entre la Charente (22 %), la Charente maritime (32 %), les Deux-Sèvres (17 %) et la Vienne (30 %). Un quart des places régionales disponibles sont dédiées à l'hébergement d'urgence.

Les prestations mises à disposition des personnes et des ménages accueillis couvrent le champ de l'accompagnement social, de l'accueil, de l'hébergement, de la restauration, de l'aide aux démarches administratives et de l'accès aux droits et aux soins...

En matière d'hébergement-logement, l'enquête ES (établissements sociaux) Difficultés Sociales organisée par la DREES et mise en œuvre par la DRJSCS fait apparaître - pour 2012 - les éléments suivants :

- 56 % des personnes accueillies sont de genre masculin. Parmi les personnes hébergées, 37 % étaient des mineurs et 9 % avaient moins de 3 ans. Les personnes de plus de 60 ans représentaient quant à elle 2 %.
- Les premiers motifs d'admission déclarés sont divers mais pour l'essentiel concernent les ruptures familiales / violences conjugales / violences (31 %), perte de logement/insalubrité (29 %), sortie de structures ou d'institutions (20 %)
- Sur 1 040 personnes sorties en 2012, 50 % sont sorties vers un logement « ordinaire », c'est à dire dans le parc de logement privé ou social, hors logement chez un tiers ou accompagné. La durée moyenne de séjour des personnes hébergées a été de 255 jours.

## Un surendettement plus important en Poitou-Charentes

En Poitou-Charentes, les 6 458 dossiers de surendettement déposés en 2015 représentent 4,32 dossiers pour 1 000 habitants, légèrement plus que la moyenne de France métropolitaine de 4,17 ‰ (figure 7). Les différences départementales sont peu marquées : de 4,17 ‰ dans les Deux-Sèvres à 4,43 ‰ dans la Vienne. Les personnes âgées de plus de 54 ans sont surreprésentées dans les dossiers de surendettement régionaux du fait de la structure par âge de la population régionale. Mais, une fois pris en compte les effets de structure par âge, les personnes de 25 à 44 ans sont les plus concernées par le surendettement, davantage qu'au niveau national (figure 8). Deux types de situations se distinguent : le surendettement dit passif (trois quarts des cas au niveau national), lié à un accident de la vie (perte d'emploi, maladie, divorce, veuvage), et le surendettement dit actif causé par un recours excessif au crédit. Au total, l'endettement moyen des surendettés picto-charentais est supérieur à la moyenne nationale : 46 965 euros contre 41 255 euros. Il est maximal en Charente-Maritime (49 575 euros), en lien direct avec le coût de l'immobilier. Le surendettement sans capacité de remboursement concerne un peu plus de la moitié des dossiers : il s'agit de ménages n'ayant plus de ressources disponibles pour apurer le passif après imputation des sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du débiteur et à celle de son foyer, ainsi qu'aux différentes charges courantes. Parmi les facteurs corrélés au surendettement se trouve notamment l'illettrisme.

### 7 Caractéristiques du surendettement (2015)

|                              | Dossiers de surendettement déposés | Dossiers pour 100 000 habitants | Dossiers de surendettement jugés recevables | Endettement moyen | Part des dossiers sans capacité de remboursement |
|------------------------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------------|-------------------|--------------------------------------------------|
| Charente                     | 1 258                              | 423                             | 1 131                                       | 48 611            | 48,0                                             |
| Charente-Maritime            | 2 342                              | 439                             | 2 180                                       | 49 574            | 53,0                                             |
| Deux-Sèvres                  | 1 278                              | 417                             | 1 143                                       | 41 159            | 53,9                                             |
| Vienne                       | 1 580                              | 443                             | 1 542                                       | 46 376            | 52,5                                             |
| <b>Poitou-Charentes</b>      | <b>6 458</b>                       | <b>432</b>                      | <b>5 996</b>                                | <b>46 966</b>     | <b>52,1</b>                                      |
| <b>France Métropolitaine</b> | <b>217 302</b>                     | <b>417</b>                      | <b>197 687</b>                              | <b>41 254</b>     | <b>52,8</b>                                      |

Source : Banque de France, enquête typologique 2015

### 8 Plus de ménages surendettés pour les âges inférieurs à 44 ans en Poitou-Charentes

| Répartition du nombre de dossiers recevables selon l'âge              | De 18 à 24 ans | De 25 à 34 ans | De 35 à 44 ans | De 45 à 54 ans | De 55 à 64 ans | De 65 à 74 ans | 75 ans et plus | Ensemble |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------|
| Poitou-Charentes                                                      | 3,2            | 20,0           | 26,4           | 26,2           | 14,6           | 7,0            | 2,6            | 100,0    |
| Poitou-Charentes, après correction de l'effet de la structure par âge | 3,6            | 22,8           | 27,5           | 25,5           | 12,8           | 5,8            | 2,0            | 100,0    |
| France métropolitaine                                                 | 2,8            | 20,5           | 26,6           | 26,5           | 15,2           | 6,2            | 2,1            | 100,0    |

Note de lecture : Les 18-24 ans représentent 3,2 % des dossiers de surendettement recevables en Poitou-Charentes. Si la structure par âge en Poitou-Charentes était la même qu'en France de Province, toutes choses égales par ailleurs, ils représenteraient 3,6 % des dossiers de surendettement.

Source : Banque de France, enquête typologique 2015, Insee RP2012

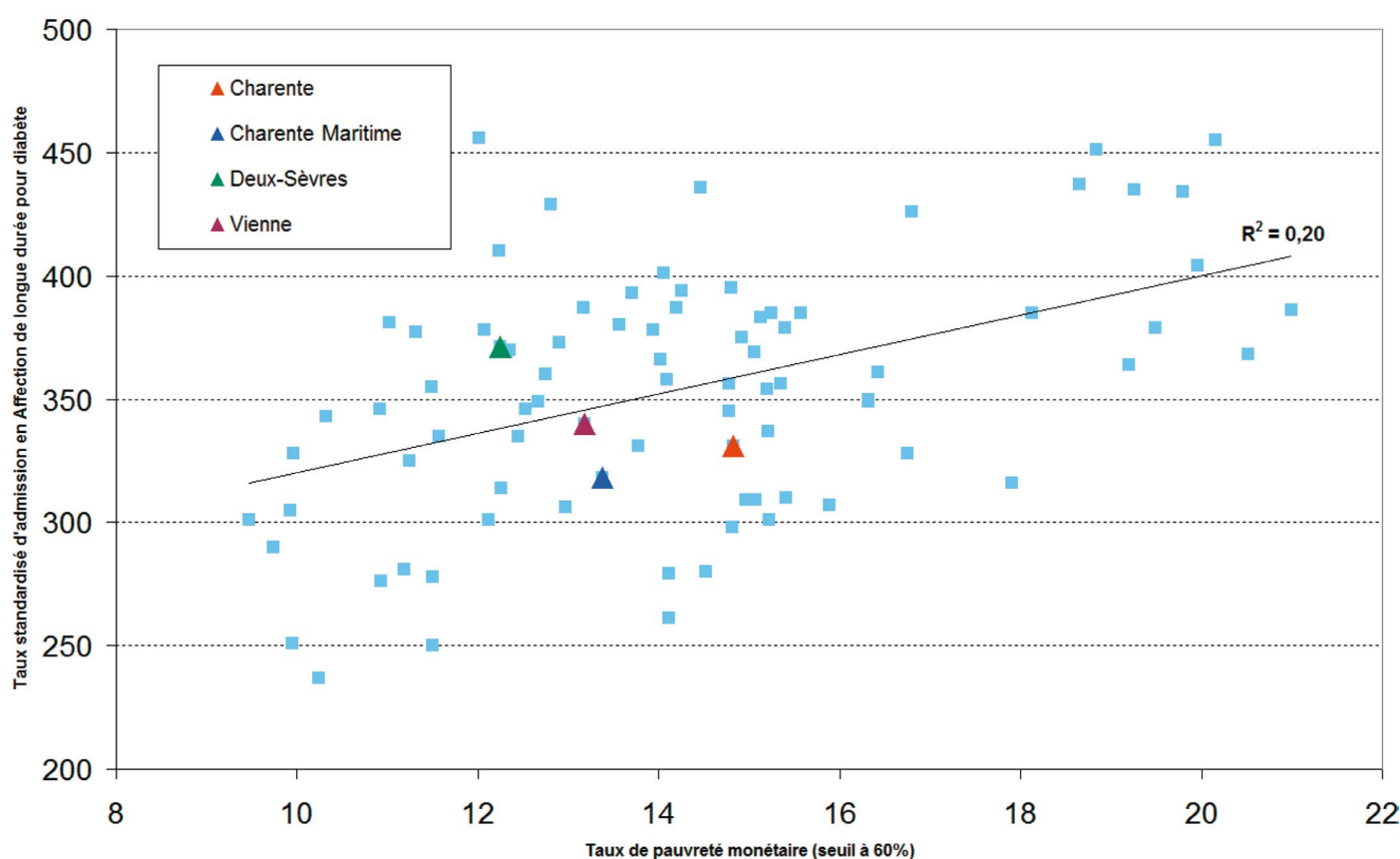
### L'enjeu fort de l'alimentation, en relation avec la santé

L'état de santé résulte pour partie des conditions de vie. Un lien de causalité à double sens existe entre pauvreté et santé dégradée : au niveau individuel, la pauvreté favorise certaines pathologies et la mauvaise santé entretient la pauvreté. Dans les départements où la précarité est la plus forte, certaines pathologies sont le plus souvent réperto-

riées. Par exemple, le diabète génère des taux d'admission en Affection de Longue Durée (ALD) spécifique dans les départements où la pauvreté est la plus élevée. Mais un effet géographique clivant la France, notamment entre Est et Ouest est aussi à l'œuvre (figure 9). Le Poitou-Charentes se caractérise par un taux d'admission en ALD inférieur à la moyenne. Seul les Deux-Sèvres connaissent autant de nouvelles admissions que la moyenne. Certains territoires de santé

se distinguent aussi par un taux d'admission élevé : le Civraisien dans la Vienne, Aunis et la Haute Saintonge en Charente-Maritime. Au-delà de l'apparition de pathologies, la place occupée par la santé dans les pratiques des ménages, en particulier la consommation alimentaire joue un rôle essentiel. Les enjeux se traduisent donc autant en termes d'aide alimentaire qu'en termes d'accompagnement des publics précaires dans l'éducation à une alimentation saine.

9 Taux de pauvreté départementaux et nouvelles admissions en ALD pour diabète



Note de lecture : chaque point bleu représente un département. Les 4 départements du Poitou-Charentes sont individualisés.

La courbe représente la relation linéaire que l'on peut établir entre les 2 variables. Le  $R^2$  quantifie la qualité de la relation statistique, c'est le carré du coefficient de corrélation compris entre 0 (absence de corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Source : Insee (Filosofi 2012), CNAMTS, CCMSA, CNRSI (2011-2013), exploitation FNORS

La restauration scolaire rend service aux parents, mais constitue aussi la garantie d'un repas équilibré par jour pour les enfants. Ainsi, dans les départements où le recours à la demi-pension est le plus faible, les nouvelles admissions en ALD pour du diabète sont les plus élevées, même si ce ne sont pas les mêmes individus qui sont concernés. Dans la région, la part de demi-pensionnaires ou internes est très élevée (85 % soit 12 points de plus que la moyenne de province) (figure 10). Des politiques volontaires de tarification peuvent en être à l'origine, mais l'éloignement des domiciles constitue sans doute la première explication. À l'inverse, la pauvreté monétaire et l'absence de moyens des ménages joue pour diminuer la proportion d'élèves demi-pensionnaires, ce qui pose l'enjeu de la mise en place de politiques de tarification adaptée aux revenus des ménages. Au niveau des bassins de vie, ceux de Niort et Châtelleraut ont les plus faibles part de demi-pensionnaires ou internes (figure 11). Dans ces territoires, la proximité du domicile contribue à minimiser le recours à ces services.

### Soins, un accès difficile

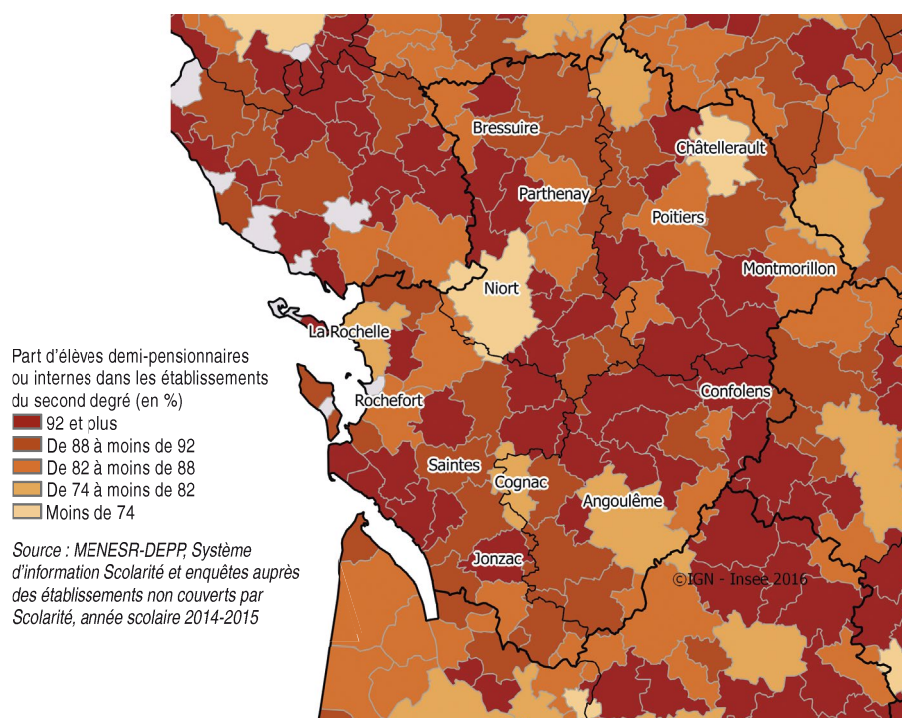
Dans la région, l'accès aux soins constitue la principale menace pesant sur l'égalité sociale en matière de santé. En effet, 13 % de la population picto-charentaise réside à plus de 7 minutes des équipements de santé de proximité (donc éloignée), alors que 9 % résidents de Province sont dans le même cas (figure 12). Dynamiser les équipements de santé de proximité est un enjeu plus saillant dans les Deux-Sèvres où 17 % de la population en sont éloignés, et dans une moindre mesure en Charente (15 %). Dans ces zones, l'éloignement aux équipements de santé des gammes intermédiaires et supérieures, tels que les spécialistes ou les hôpitaux sont aussi élevés. En parallèle, la densité médicale est plus faible : 8 médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants dans les Deux-Sèvres contre 10 en moyenne dans la région comme en France de province.

#### 10 Répartition des élèves selon leur régime dans le second degré

|                       | Demi-pensionnaires (en %) | Interne (en %) | Externe (en %) |
|-----------------------|---------------------------|----------------|----------------|
| Charente              | 74,4                      | 8,9            | 16,7           |
| Charente-Maritime     | 79,0                      | 7,1            | 13,9           |
| Deux-Sèvres           | 77,8                      | 5,8            | 16,4           |
| Vienne                | 77,6                      | 8,1            | 14,4           |
| Poitou-Charentes      | 77,5                      | 7,4            | 15,1           |
| France Métropolitaine | 67,0                      | 4,1            | 28,9           |

Source : MENESR DEPP/ Système d'information Scolarité et enquêtes auprès des établissements non couverts par Scolarité

#### 11 Part d'élèves demi-pensionnaires ou internes dans les établissements du second degré (en %)



#### 12 Equipements de santé

|                    | Part de la population éloignée des équipements de santé de la gamme de proximité (plus de 7 minutes) | Part de la population éloignée des équipements de santé de la gamme intermédiaire (plus de 15 minutes) | Part de la population éloignée des équipements de santé de la gamme supérieure (plus de 30 minutes) | Densité médicale (médecins omnipraticiens pour 10 000 habitants) |
|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Charente           | 15,3                                                                                                 | 14,7                                                                                                   | 12,5                                                                                                | 9,0                                                              |
| Charente-Maritime  | 9,5                                                                                                  | 10,9                                                                                                   | 5,2                                                                                                 | 11,2                                                             |
| Deux-Sèvres        | 16,9                                                                                                 | 16,7                                                                                                   | 17,3                                                                                                | 8,2                                                              |
| Vienne             | 12,9                                                                                                 | 15,9                                                                                                   | 12,5                                                                                                | 10,2                                                             |
| Poitou-Charentes   | 13,0                                                                                                 | 14,0                                                                                                   | 10,9                                                                                                | 9,9                                                              |
| France de Province | 8,8                                                                                                  | 8,8                                                                                                    | 7,4                                                                                                 | 10,0                                                             |

Source : Insee, BPE 2014 - Recensement de la population 2012 exploitation principale - Distancier Metric